NASUA NASUA

Noms communs : **Coati roux, Coati brun**
Catégorie : **FAUNE**
Famille : ***Procyonidae***
Milieu : **Terrestre**
Origine géographique : **Amérique du Sud**
Nom anglais : **ring-tailed coati**
Auteur : **Linnaeus, 1766**
Introduction en France : **Métropole**

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières, car non établie en France.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Le Coati est présent en parcs zoologiques.
Quelques individus échappés de captivité ont déjà été signalés en France métropolitaine, en 2013 et 2014 dans le Lot par exemple (Cottaz *et al.*, 2016), sans fondement de population.
En outre-mer, l'espèce est présente dans son aire de répartition d'origine, en Guyane.
Le Coati roux a été introduit sur l'île de Majorque en Espagne (Mayol *et al.*, 2009).
L'espèce a été introduite sur l'île de Robinson Crusoé au large des côtes du Chili au cours des années 30 et a contribué au déclin des populations de Puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*) (COSEWIC, 2004).

Répartitions :

En France
Dans le monde

Contributions :

Jean-François Maillard, OFB

Date de rédaction : 27/03/2020, version 3

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement.Animal Diversity Web
Wildlife Arkive

INPN
GISD
CABI
NNSSCOSEWIC 2004. COSEWIC assessment and status report on the Pink-footed Shearwater Puffinus creatopus in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 22 pp.

Cottaz, C. *et al*., 2016. Fiches de synthèse des EEE évaluées pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ONCFS. 70 p.

Mayol, J., Álvarez, C. i Manzano, X. 2009. Presència i control del coatí, Nasua nasuaL., i d'altres carnívors introduïts en època recent a Mallorca. Boll. Soc. Hist. Nat. Balears, 52: 183-191. ISSN 0212-260X. Palma de Mallorca.EU NON-NATIVE ORGANISM RISK ASSESSMENT (2015)Espèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014

Espèce inscrite sur l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Détention possible uniquement dans le cadre des mesures transitoires et des mesures dérogatoires au règlement européen :
• Mesures transitoires pour les particuliers : selon l'article 5 de l'arrêté du 14 février 2018
• Mesures dérogatoires pour les zoos et établissement de recherche : en vertu du R411-40 du Code de l'environnement

Tous les animaux doivent être pourvus d’un marquage en permettant la reconnaissance individuelle (arrêté du 08 octobre 2018).

CITATION

OFB & UICN France. 2020. *Nasua nasua*. Base d’information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.